

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Cable Gliss

Code produit: L23

Version actuelle: 3.3.0, établi le: 03.03.2021

Version remplacée: 3.2.0, établi le: 25.02.2021

Région: CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Cable Gliss

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Spray lubrifiant pour enfiler câbles ou conduites.

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

BBC Cellpack GmbH
Carl-Zeiss-Strasse 20
79761 Waldshut-Tiengen

N° de téléphone +49 (0)7741 6007-0

N° Fax +49 (0)7741 64989

e-mail electrical.products@cellpack.com

Service émetteur / téléphone

+49 (0)7741 6007-0

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

msds@cellpack.com

Identification de l'importeur

Adresse

Cellpack AG Electrical Products
Anglikerstrasse 99
CH-5612 Villmergen

N° de téléphone +41 56 618 18 18

N° Fax +41 56 618 12 45

e-mail verkauf.epschweiz@cellpack.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

145; de l'étranger: +41 44 251 51 51 (Centre Suisse d'Information Toxicologique)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aerosol 1; H222

Aquatic Chronic 2; H411

Skin Irrit. 2; H315

STOT SE 3; H336

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Cable Gliss

Code produit: L23

Version actuelle: 3.3.0, établi le: 03.03.2021

Version remplacée: 3.2.0, établi le: 25.02.2021

Région: CH

Pictogrammes de danger


SGH02



SGH07



SGH09

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforeur, ni brûler, même après usage.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Éléments d'étiquetage additionnels

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Conserver hors de la portée des enfants.

2.3 Autres dangers

Forme des mélanges explosifs au contact de l'air.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges
Caractérisation chimique

Mélange des substances suivantes avec des additifs inoffensifs:

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane			
	64742-49-0	Flam. Liq. 2; H225	>= 25,00 - < 50,00	% en poids
	931-254-9	Asp. Tox. 1; H304		
	-	Skin Irrit. 2; H315		
	01-2119484651-34	STOT SE 3; H336		
		Aquatic Chronic 2; H411		
2	butane			
	106-97-8	Flam. Gas 1A; H220	>= 20,00 - < 30,00	% en

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Cable Gliss

Code produit: L23

Version actuelle: 3.3.0, établi le: 03.03.2021

Version remplacée: 3.2.0, établi le: 25.02.2021

Région: CH

	203-448-7 601-004-00-0 -	Press. Gas; H280		poids
3	propane			
	74-98-6 200-827-9 601-003-00-5 -	Flam. Gas 1A; H220 Press. Gas	>= 30,00 - < 50,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
2	C, U	-	-	-
3	U	-	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Amenée d'air frais, mettre à l'état de repos et maintenir au chaud. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Mettre en position latérale de sécurité lors de la perte de connaissance et demander les conseils d'un médecin.

Après contact cutané

Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Après contact oculaire

Retirer les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Garder au repos.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, CO2, poudres, vapeur d'eau

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire à alimentation autonome en air. Dans le cas d'un

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Cable Gliss**Code produit:** L23**Version actuelle:** 3.3.0, établi le: 03.03.2021**Version remplacée:** 3.2.0, établi le: 25.02.2021**Région:** CH

incendie refroidir avec l'eau les récipients. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Observer les réglementations de la protection du travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver les récipients à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Cable Gliss

Code produit: L23

Version actuelle: 3.3.0, établi le: 03.03.2021

Version remplacée: 3.2.0, établi le: 25.02.2021

Région: CH

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butane	106-97-8	203-448-7
	MAK (SUVA)		
	n-Butan / n-Butane		
	VLE (courte durée)	7600 mg/m ³	3200 ml/m ³
	VLE (8h)	1900 mg/m ³	800 ml/m ³
2	propane	74-98-6	200-827-9
	MAK (SUVA)		
	Propan / Propane		
	VLE (courte durée)	7200 mg/m ³	4000 ml/m ³
	VLE (8h)	1800 mg/m ³	1000 ml/m ³

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC
valeurs DNEL (travailleurs)

Valeurs DNEL (travailleurs)					
N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	Hydrocarbures, C6, isoalcane, >5% n-hexane			64742-49-0 931-254-9	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	13964	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	5306	mg/m³

valeurs DNEL (consommateur)

Valeurs DL50 (consommateur)					
N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	Hydrocarbures, C6, isoalcane, >5% n-hexane			64742-49-0 931-254-9	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	1301	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1377	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1131	mg/m³

8.2 Contrôle de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Equipement de protection individuelle
Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Demi-masque avec combinaison de filtre, au moins de la classe de filtre A1P2 ou masque de protection à la respiration avec ventilation externe. Recommandation: anti-gaz AX, couleur d'identification brun

Protection des yeux / du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

En cas de contact à court terme / protection contre projections:

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Cable Gliss

Code produit: L23

Version actuelle: 3.3.0, établi le: 03.03.2021

Version remplacée: 3.2.0, établi le: 25.02.2021

Région: CH

Matériau approprié

butyl-caoutchouc

Divers

Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation		
liquide		
Etat/Couleur		
Aérosol		
incolore		
Odeur		
caractéristique		
pH		
Donnée non disponible.		
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition		
Valeur	-0,5	°C
Point de fusion/point de congélation		
Donnée non disponible.		
Température de décomposition		
Donnée non disponible.		
Point d'éclair		
Valeur	< 0	°C
Température d'inflammation		
Valeur	298	°C
Inflammabilité		
Donnée non disponible.		
Limites inférieure d'explosion		
Valeur	1,2	% en vol
Limites supérieure d'explosion		
Valeur	9,4	% en vol
Pression de vapeur		
Valeur	4900	hPa
Température de référence	50	°C
Densité de vapeur relative		
Donnée non disponible.		
Densité relative		
Donnée non disponible.		
Densité		
Valeur	0,72	g/cm ³
Température de référence	20	°C
Solubilité dans l'eau		
Remarque/s	insoluble	

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Cable Gliss

Code produit: L23

Version actuelle: 3.3.0, établi le: 03.03.2021

Version remplacée: 3.2.0, établi le: 25.02.2021

Région: CH

Solubilité
Donnée non disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)
Donnée non disponible.
Viscosité
Donnée non disponible.
Caractéristiques des particules
Donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

Donnée non disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
DL50	>	3350	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Cable Gliss

Code produit: L23

Version actuelle: 3.3.0, établi le: 03.03.2021

Version remplacée: 3.2.0, établi le: 25.02.2021

Région: CH

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
CL50		259	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Donnée non disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
Durée d'exposition		72	h
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	souris		
Méthode	OCDE 429		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		

Mutagénicité sur les cellules germinales

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
Type d'examen	essai de mutation génétique		
Espèces	Salmonella typhimurium		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	par inhalation		
Type d'examen	Chromosome aberration test		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 475		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
Voie d'exposition	par inhalation		
NOAEC		9000	ppm
Durée d'exposition		13	semaines
Type d'examen	Etude sur 2 générations		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 416		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Cable Gliss

Code produit: L23

Version actuelle: 3.3.0, établi le: 03.03.2021

Version remplacée: 3.2.0, établi le: 25.02.2021

Région: CH

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
Voie d'exposition		par inhalation	
NOAEC		9016	ppm
Durée d'exposition		2	année(s)
Espèces		souris	
Méthode		OECD 451	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée	
L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.	

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)	
Donnée non disponible.	

Toxicité sur les poissons (chronique)	
Donnée non disponible.	

Toxicité pour les daphnies (aigüe)	
Donnée non disponible.	

Toxicité pour les daphnies (chronique)	
Donnée non disponible.	

Toxicité pour les algues (aigüe)	
Donnée non disponible.	

Toxicité pour les algues (chronique)	
Donnée non disponible.	

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Cable Gliss

Code produit: L23

Version actuelle: 3.3.0, établi le: 03.03.2021

Version remplacée: 3.2.0, établi le: 25.02.2021

Région: CH

Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Autres effets néfastes

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sol.

12.8 Autres informations

Autres informations

Ne pas jeter égouts ou dans les parages.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Seulement les cuvettes d'aérosol complément vidées passer à la récupération des matières secondaires doit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le CH-Ordonnance du DETEC sur les listes pour les mouvements des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	2
Code de classification	5F
Numéro ONU	UN1950
Nom technique	AÉROSOLS
Sources de danger	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane
Code de restriction en tunnels	D
Étiquette	2.1
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.2 Transport IMDG

Classe	2
Numéro ONU	UN1950
Nom et description	AEROSOLS
Sources de danger	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane
EmS	F-D, S-U
Étiquettes	2.1

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Cable Gliss

Code produit: L23

Version actuelle: 3.3.0, établi le: 03.03.2021

Version remplacée: 3.2.0, établi le: 25.02.2021

Région: CH

Marque "matière dangereuse
pour l'environnement"
Remarque/s

Signe conventionnel "poisson et arbre"

Emballage externe (caisses ou cartons) doit correspondre au moins aux
Directives pour la groupe d'emballage II.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	2.1
Numéro ONU	UN1950
Nom et description	Aerosols, inflammable
Sources de danger	Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane
Étiquettes	2.1
Remarque/s	Emballage externe (caisses ou cartons) doit correspondre au moins a la groupe d'emballage II (IATA - directive 5.2 PI203).

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .	N° 3
--	------

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :	E2, P3a
---	---------

Si les propriétés de la substance/produit donnent lieu à plusieurs classifications, on applique, aux fins du Règlement 2012/18/UE, les seuils les plus bas fixés dans la partie 1 ou dans la partie 2 de l'annexe I.

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Cable Gliss**Code produit:** L23**Version actuelle:** 3.3.0, établi le: 03.03.2021**Version remplacée:** 3.2.0, établi le: 25.02.2021**Région:** CH**RUBRIQUE 16: Autres informations****Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

C Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

U Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme «gaz sous pression» dans l'un des groupes suivants: «gaz comprimé», «gaz liquéfié», «gaz liquéfié réfrigéré» ou «gaz dissous». L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est emballé et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCÖ GmbH.

Prod-ID 617008